

**Édito :**

**Retraites, pacte, conditions de travail : ne rien lâcher !**

« Le mépris, c'est mentir aux gens » assène E. Macron à son faire-valoir cathodique un soir de mai, dans l'indifférence des Français, justement las des mensonges du Président, du Gouvernement, des députés de la minorité présidentielle.

Retraite minimale à 1200€, réforme urgente, indispensable et de justice, de progrès pour les femmes... n'en jetez plus, trop de mépris ! Mais cela n'y suffit pas, les institutions sont alors tordues, brutalisées, comme les manifestants, pour faire passer coûte que coûte le projet. Peine perdue, les sondages d'opinion ne varient pas : le report de l'âge légal de départ en retraite et l'allongement de la durée de cotisation, dès septembre 2023, ne passent pas et les Français souhaitent la poursuite de la mobilisation pour que ce texte ne s'applique pas. C'est bien l'intention de l'intersyndicale qui appelle à une **nouvelle journée de grève le 6 juin**, avant l'examen, le 8 juin, par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi visant à abroger la réforme. Les nouvelles manœuvres du Gouvernement pour empêcher ce vote témoignent de sa grande fébrilité. La puissance du mouvement social depuis le 19 janvier, les grèves majoritaires dans certains secteurs, dont l'Éducation - grève 4 fois majoritaire dans l'académie -, l'impossibilité pour les membres du Gouvernement de se déplacer sans concerts de casseroles, démontrent que le camp du progrès social n'a pas perdu : **nous ne tournerons pas la page, nous pouvons gagner !**

« Choyée » depuis 6 ans, l'Éducation est assommée du mépris présidentiel, le sbire Blanquer n'en était que le soldat, il est remplacé par la marionnette Ndiaye. Augmentation inconditionnelle de 10% au 1er janvier 2023, priorité à l'éducation, mixité sociale, temps plein pour les AESH... toutes les annonces depuis un an font pschitt, quand le pacte est imposé coûte que coûte. Outil de casse du statut, de mise en œuvre des réformes (voie professionnelle, collège, SNU), de dépossession de nos métiers (prescriptions, injonctions), d'individualisation, de division et de dépendance vis à vis des hiérarchies, **le pacte doit être rejeté : ne signez pas le pacte !**

Le 6 juin, les personnels de l'Éducation sont appelés à se mobiliser pour leur retraite, mais aussi pour leur statut, leur métier, leurs salaires, leurs élèves : **le mépris ça suffit !**

**70%**

des professeurs, CPE, PsyEN verront leur pouvoir d'achat diminuer en décembre 2023 par rapport à décembre 2022

**Revalorisation historique !**

**6 JUIN UNI·ES  
POUR GAGNER  
LE RETRAIT ET LE PROGRÈS**

**manifestations**

**Limoges 10h30** rectorat  
action éducation

**Limoges 14h** carrefour Tourny

**Tulle 10h30** gare

**Brive 15h** place Thiers

**Ussel 15h** place Voltaire

**Guéret 10h** gare routière

# SALAIRES : POUR TROIS BRIQUES T'AS PLUS RIEN !

Les revalorisations dites « socle » annoncées sont insuffisantes et ne répondent en rien aux promesses maintes fois répétées d'une revalorisation historique d'au moins 10% pour toutes et tous, avancée par Macron et Ndiaye. Le SNES-FSU a dénoncé l'insuffisance des mesures et le marché de dupes proposé : la revalorisation serait au mieux, en moyenne, de 5,5%, inférieure à l'inflation. Nous avons « dézingué » les prétendus 10% de revalorisation, et cela a largement été repris dans les médias, de la même façon que le mensonge sur la retraite minimale à 1200 euros l'a été. **Le pacte est pour sa part une provocation.**

Le pacte est en effet une proposition redoutable qui conditionne des augmentations salariales à l'acceptation de missions supplémentaires dont les remplacements de courte durée. En fait de revalorisation, il s'agit d'une augmentation du temps de travail doublée d'une attaque brutale de nos métiers et de nos statuts.

Nos métiers seraient en effet davantage définis et contrôlés par le chef d'établissement, à l'initiative de lettres de mission cadrant les tâches devant être effectuées et vérifiant leur bonne exécution, et par les IPR, via le Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux, chargé d'établir des prescriptions de « bonnes pratiques » et de contrôler leur mise en œuvre (soutien/approfondissement en 6<sup>ème</sup>, devoirs faits). Notre liberté professionnelle, essentielle dans nos métiers, serait ainsi mise à mal pour nous réduire au rôle d'exécutant et d'opérateur de formation soumis à sa hiérarchie.

Notre statut est aussi dans le viseur au travers du pacte. À des métiers, des carrières, des niveaux de rémunération, des obligations de service fixés nationalement, ce qui caractérise la Fonction publique de carrière, **se substituerait un métier défini localement à la fois sur le niveau de rémunération, sur les horaires et sur les missions.** Les risques sont majeurs : perte de repères collectifs et mise en concurrence des personnels, inégalités renforcées entre les établissements, assujettissement au chef d'établissement mis en situation de définir et contrôler nos missions et notre rémunération, renforcement des inégalités entre les femmes et les hommes. **Le SNES-FSU appelle clairement les personnels à refuser de s'engager dans le pacte : c'est un combat syndical prioritaire** à mener dans les prochaines semaines en organisant des réunions dans un maximum d'établissements pour débattre de l'organisation d'un refus collectif du pacte.

Dans le détail, le pacte est constitué de briques (1131 euros nets chacune) désormais appelées missions dont une, incontournable, est la porte d'entrée dans le pacte : il s'agit des remplacements de courte durée pour 18h. Le chef d'établissement doit en effet saturer ce besoin avant de passer aux briques suivantes. D'autres missions sont ensuite prévues, certaines pour 24h (devoirs faits, découverte des métiers, stages de soutien pour les élèves pendant les vacances, école ouverte), d'autres non quantifiées (coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants, coordination de la découverte des métiers, appui à la prise en charge des EBEP). Si IMP et HSE sont maintenues pour la rentrée 2023, c'est transitoirement car, dès la rentrée 2024, elles ont vocation à disparaître et les missions qu'elles rémunèrent intégreraient le pacte et donneraient donc lieu à lettre de mission.

## 5,5%

d'augmentation en moyenne pour les certifiés, agrégés, CPE, PsyEN

## 0%

d'augmentation pour les AED et AESH

## 13,2%

inflation des produits alimentaires

**Signer le pacte c'est travailler plus, s'épuiser plus, perdre sa liberté professionnelle et personnelle**

## 18h (porte d'entrée dans le pacte)

remplacements de courte durée au pied levé

## 24h

devoirs faits  
découverte des métiers  
école ouverte  
soutien scolaire pendant les vacances

## non quantifié

projets « innovants »  
coordination découverte des métiers  
appui à la prise en charge des EBEP

## lettre de mission

engagement contractuel  
tacitement reconductible  
vérification de la bonne exécution des missions par le chef d'établissement

**Le socle** : à la différence du pacte, les mesures de la revalorisation « socle » ne sont pas conditionnées à l'exercice de missions supplémentaires et concernent tous les personnels titulaires et non titulaires. L'enveloppe annuelle prévue à terme est de 1,9 milliards. À titre d'éclairage, il faudrait 3,6 milliards par an pour atteindre une augmentation de 10% pour tous les personnels. Par ailleurs, les AED et AESH sont exclus du dispositif ce qui n'est pas acceptable.

Les mesures sont les suivantes : doublement de la part fixe de l'ISOE et mise au même niveau de celle des professeurs documentalistes, augmentation équivalente de l'indemnité des CPE ou des PsyEN ; alignement de la part variable de l'ISOE pour les professeurs principaux de Première et Terminale sur celle de la classe de Seconde. Sur ce point les discussions qui ont eu lieu et dans lesquelles le SNES et la FSU ont largement pesé, ont permis une évolution favorable parce qu'initialement le doublement de l'ISOE n'était pas prévu. Ces mesures sont de portée générale et bénéficient à toutes et tous quel que soit l'avancement dans la carrière, mais ne sont pas prise en compte au moment du départ en retraite car ce sont des primes.

La prime d'attractivité est étendue aux professeurs stagiaires et elle est augmentée jusqu'au 7ème échelon, les agrégés qui étaient initialement exclus de cette augmentation, en bénéficieront suite aux interventions du SNES. La prime d'attractivité des non titulaires augmente uniformément sur tous les échelons.

## Des mesures de carrière portées par la FSU qui vont dans le bon sens :

D'autres mesures sont des mesures de carrière et touchent notamment la seconde partie de celle-ci que Ndiaye entendait initialement ne pas revaloriser ; l'engagement de la FSU dans les négociations a conduit à une autre issue. Pour ce qui est de l'**accès à la hors-classe**, le taux annuel définissant le volume de promotions possibles, aujourd'hui à 18%, doit augmenter pour atteindre 23 % en 2025 (21% dès 2023). Cela devrait réduire le temps d'attente pour accéder à la hors classe d'un an et demi, sachant que dans notre académie, la quasi totalité des collègues accède déjà à la hors classe dès le dixième échelon. Pour ce qui est de l'**accès à la classe exceptionnelle** nos interventions répétées ont permis de faire bouger considérablement les choses pour élargir son accès. Pour 2023, le contingent de promotions possibles est augmenté de 3600 promotions supplémentaires puis, dès 2024, un taux annuel de promotions sera mis en place évitant ainsi les risques de blocage du grade comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, le vivier 1 qui trustait 70% des possibilités de promotions alors qu'il ne regroupait qu'un nombre très limité de collègues, disparaît ; un seul vivier existera désormais regroupant l'ensemble des collègues promouvables. Et enfin, le barrage pour accéder à l'échelon spécial, qui existe pour les seuls certifiés et assimilés, disparaît, dès 2023, ce qui assure aux promu.es l'accès aux indices terminaux de la classe exceptionnelle. Très concrètement, tous les collègues au 4<sup>ème</sup> échelon de la classe exceptionnelle avec une ancienneté d'au moins trois ans vont accéder, automatiquement, au 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 5<sup>ème</sup> échelon pour un gain de 235€/mois, quand le barrage faisait que seule une petite dizaine en bénéficiait. **Ces mesures de portée générale sont positives et sont à mettre au crédit de l'action syndicale, résultant du poids du SNES-FSU dans les discussions et de notre engagement sur la question de la nécessité d'une revalorisation** (les syndicats ayant refusé de participer aux réunions ne peuvent pas en dire autant). La mobilisation forte dans notre secteur contre la réforme des retraites a aussi fortement pesé. **Et il va falloir poursuivre !** Le barème d'accès à la classe exceptionnelle va être discuté prochainement, il va falloir peser pour que n'y soient pas introduites de modifications renforçant les procédures d'évaluation ou prenant en compte, par exemple, l'implication dans le pacte. Vigilance aussi sur une éventuelle velléité de revoir le barème d'accès à la hors classe.

Nous devons aussi continuer à faire entendre très fortement l'exigence de la revalorisation du point d'indice dont le pouvoir d'achat s'est effondré et continue de dégringoler, ce qui limite très fortement la portée de l'ensemble des mesures. **La question des salaires est aussi au cœur de l'appel à la grève du 6 juin, nous devons y répondre !**

## COLLÈGE : UNE RÉFORME QUI NE DIT PAS SON NOM

La nouvelle attaque contre le collège est insidieuse. Sous couvert de modifications d'apparence limitée, c'est bien l'ensemble des enseignements qui seront impactés comme le seront les enseignants.

La suppression brutale, que rien ne peut justifier, d'une heure de technologie en sixième est la porte d'entrée choisie par le ministre pour mettre en place une heure de soutien ou d'approfondissement en français et/ou mathématiques avec mise en barrettes des classes. Aucun financement n'est prévu pour permettre de mener ce travail en petits groupes. Seule l'intervention, très hypothétique, de professeurs des écoles qui accepteraient cette mission dans le cadre du pacte pourrait le permettre, sauf à le financer dans le cadre de la marge horaire (3 h) ce qui conduirait alors à supprimer les rares dédoublements existants ou des options. Des enseignants, autres que ceux de lettres ou de mathématiques, pourraient aussi intervenir sur cet horaire. Dégradation des enseignements, primarisation du collège rapproché de l'école primaire, polyvalence des enseignants en découleraient. « Devoirs faits » rebaptisé « accompagnement aux devoirs » en sixième, devient obligatoire mais sans financement non plus dans la DGH. Sa réalisation dépendrait exclusivement du volontariat d'enseignants dans le cadre du pacte ou des HSE tant qu'elles subsistent.

Au cycle 4 est instaurée une demi-journée hebdomadaire de « découverte des métiers ». Il s'agit là d'une commande présidentielle d'un Macron obsédé par le rapprochement de l'École et de l'entreprise et par le développement de l'apprentissage. Outre le fait que l'on saisit mal l'urgence qu'il y aurait pour des élèves de 12 ans à une telle découverte, la mise en place est là encore problématique. Dans la mesure où l'horaire élève ne change pas, quels nouveaux enseignements pourraient disparaître pour libérer une demi-journée hebdomadaire ? Quelle

organisation sera retenue ? Quels seraient les intervenants ? Le ministre compte là encore sur l'engagement des enseignants dans le pacte puisque « la découverte des métiers » peut en constituer l'une des missions si l'on a accepté au préalable les remplacements de courte durée.

Le dernier aspect du remodelage en profondeur du collège, concerne la multiplication des évaluations standardisées, puisqu'en plus de celles déjà existantes en sixième, d'autres sont prévues en quatrième, et la multiplication des certifications au détriment des programmes voire du DNB. Il s'agit là d'une volonté de remise en cause de notre métier allant vers un rôle d'exécutant et d'opérateur de formation bien éloigné d'un enseignant concepteur, capable d'adapter ses pratiques en fonction de ses élèves et des objectifs poursuivis. La volonté d'encadrer nos métiers se retrouve aussi dans des missions comme « devoirs faits », ou dans le dispositif soutien/approfondissement en 6<sup>ème</sup>, puisqu'est créé un Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux, chargé de chapeauter ces dispositifs en cadrant les « bonnes pratiques » et en vérifiant leur bonne exécution. Un métier appauvri et encadré générant une perte de sens ; un métier davantage soumis à une hiérarchie prescriptive et tatillonne, se profile clairement. C'est ce que ne cessent de dénoncer nos collègues Professeurs des Ecoles et que le Ministre veut désormais importer dans le second degré.

Notre réaction doit être à la hauteur : dénonçons ce projet de réforme, refusons le pacte et mobilisons-nous le 6 juin !

**Nombre moyen d'élèves par classes en collège**  
moyenne européenne 21

France **26**

## UNE FIN D'ANNÉE CHAOTIQUE DANS LES LYCÉES : L'EFFET DES RÉFORMES BLANQUER !

La session 2023 du baccalauréat général et technologique est marquée par le déploiement complet du nouveau calendrier issu de la réforme Blanquer, jusque-là empêché par l'épidémie de COVID 19. Conçu comme le point clé de la nouvelle architecture du cycle terminal, le passage anticipé des épreuves de spécialités de terminales au mois de mars, s'apparente désormais à un concours d'entrée dans l'enseignement supérieur via Parcoursup.

Les conséquences négatives de la précocité de ces épreuves sont multiples. La plus évidente réside dans la mise en difficultés des collègues enseignant en spécialité : programmes infaisables dans des délais si courts, impossibilité pour les enseignant-es de faire acquérir aux élèves les méthodes attendues avec un trimestre de cours en moins... Les conditions de passage et de corrections, comme cela avait déjà pu être constaté l'année dernière, ont généré pour les collègues concerné.es de multiples difficultés : pressions plus ou moins discrètes des IPR, en particulier via des barèmes très valorisants, différences entre les copies composées le jour 1 ou le jour 2, écarts significatifs entre les moyennes des diverses spécialités.

Ce passage précoce a, comme prévu, totalement désorganisé la fin de l'année scolaire : fermeture des établissements au moment des épreuves, passage des ECE en Sciences physiques et chimiques et SVT, oraux de langues, nécessaires journées de correction pour les professeur-es ne pouvant corriger tout en continuant à assurer leurs emplois du temps habituels,... La réforme Blanquer du bac a totalement bouleversé les mois de mars et d'avril et fait perdre un très grand nombre d'heures de cours à l'ensemble des classes de lycée, bien au-delà des seules terminales.

Autre effet annoncé de ces épreuves avancées au mois de mars et de la communication anticipée des notes : la démobilisation prévisible des élèves de terminales, qui savent déjà pour l'essentiel s'ils ont ou non obtenu le bac ! Difficile de maintenir l'attention et la motivation des jeunes dans ces conditions.

La mise en application de la réforme Blanquer du bac a produit les effets négatifs attendus, tant pour les enseignant-es que pour les élèves. Pour le SNES-FSU, il est indispensable de réorganiser l'année de terminale en supprimant les épreuves de mars et le contrôle continu, et de revenir à un baccalauréat adossé à des épreuves nationales, anonymes et terminales organisées au mois de juin.



## LYCÉE PROFESSIONNEL : DÉMONTÉ BRIQUE PAR BRIQUE

Les grands axes de la réforme du lycée professionnel ont été présentés par Macron lui-même, signe d'une nouvelle lubie présidentielle, souvent synonyme de régression sociale ou de projet hors sol. Nous avons ici les deux.

Le Président entend calquer les formations offertes en LP sur les besoins des entreprises locales. C'est l'assignation à résidence des jeunes qui serait ainsi actée. C'est ensuite la mise à disposition des entreprises d'une main d'œuvre gratuite avec la gratification par l'État des périodes de stage pour 71cts à 2,85€ de l'heure (25 à 100€ la semaine) ! Malheureusement, nous savons que les jeunes et les familles les plus en difficulté pourront se laisser bernier. C'est bien ce qui est cyniquement espéré puisqu'il est prévu que, dès le début de la Terminale, les lycéens choisissent deux voies bien distinctes : la poursuite d'étude ou l'insertion avec une période de stage plus longue, donc mieux gratifiée, après le bac passé en mars (une riche idée copiée du lycée général et technologique). C'est l'assignation sociale des lycéens que décrètent Macron et son ministre du service après-vente Ndiaye, en fragilisant la possibilité de poursuite d'études et en renonçant à l'ambition d'une formation complète et émancipatrice, pour des lycéens issus majoritairement des milieux sociaux les plus défavorisés.

Autre conséquence, la fermeture massive de filières jugées sans débouchés, certaines places dès la rentrée 2023, et un vaste plan social en prévision pour les PLP concernés, invités à aller enseigner dans les écoles ou en collège, « nous les y encourageons tout à fait » assène sans honte Ndiaye !

Enfin, cette réforme calquée sur le mode de l'apprentissage (alors que le coût d'un apprenti est 3 fois plus élevé que celui d'un lycéen professionnel), entend bouleverser le statut des PLP. Le pacte est là-aussi convoqué, mais à haute dose puisque les PLP signataires devraient s'engager pour 6 briques insécables, 6 briques pour démolir leur outil de travail, leur métier, leurs élèves. Le SNUEP-FSU appelle solennellement les collègues à ne pas signer le pacte, si le refus est massif et collectif, la réforme Macron ne pourra pas voir le jour. **Rassemblement devant le rectorat le 6 juin à 10h30, pour une action éducation avant les manifestations retraites, soyons-y nombreux !**

